

Campagne «ALIMENTERRE» et journée mondiale de l'alimentation - Aide matérielle et financière de la Ville

M. CYPRIANI, Conseiller Municipal Délégué, Rapporteur : La Ville de Besançon a souhaité soutenir la campagne pour le droit à la sécurité alimentaire en apportant sa contribution financière et matérielle à l'organisation d'un certain nombre de manifestations organisées dans le cadre de la campagne «ALIMENTERRE, pour le droit à la souveraineté alimentaire partout et pour tous» du 5 au 14 octobre 2005, et plus particulièrement lors de «LA JOURNEE MONDIALE DE L'ALIMENTATION» qui s'est déroulée à Besançon le 8 octobre.

La «campagne pour le droit à la souveraineté alimentaire partout, pour tous» est une campagne nationale initiée en 2000 par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI), à l'occasion de la Journée Mondiale de l'Alimentation.

Elle mobilise :

1. au niveau national une soixantaine d'organisations regroupant de nombreux acteurs,

2. au niveau local une vingtaine d'associations. Les principales organisations impliquées sont : RECIDEV (Réseau Citoyenneté Développement), les Jardins de Cocagne, AFDI (Agriculteurs Français pour le Développement International), Amnesty International Besançon, Artisans du Monde, Interbio Franche-Comté, Doubs Nature Environnement, le Collectif Saône et Doubs Vivant, ATTAC Besançon, la librairie «Les Sandales d'Empédocle», la Confédération Paysanne du Doubs...

Trois actions ont été proposées par le collectif d'associations :

1 - Le marché alimentaire et solidaire

Un marché de produits fermiers et biologiques locaux et issus du commerce équitable a été organisé le samedi 8 octobre sur la place Granvelle.

Une restauration constituée de produits locaux et des cuisines du monde a complété cette manifestation.

La dimension ludique et festive a été apportée par l'alternance de contes, musique de jazz et animations autour des légumes des Jardins de Cocagne.

Parallèlement des espaces d'information et de sensibilisation sur les dérives de l'Organisation Mondiale du Commerce et les menaces sur la petite agriculture ont été organisés.

Enfin, le mardi 11 octobre, une rencontre a été organisée avec Carlos Menzo, leader syndical mexicain, sur la lutte des peuples indigènes pour la sauvegarde de la souveraineté alimentaire au Mexique.

2 - Un repas solidaire dans les cantines scolaires

Le vendredi 14 octobre, l'ensemble des restaurants scolaires de Besançon a proposé un «déjeuner solidaire» constitué de produits alimentaires régionaux, bio ou équitables, privilégiant ainsi une agriculture respectueuse de l'environnement.

En collaboration avec la direction de l'éducation, un document a également été élaboré pour être diffusé auprès des équipes enseignantes et des élèves.

3 - Les animations scolaires

Axées sur la problématique de la Journée Mondiale de l'Alimentation, des animations pédagogiques au profit de 8 classes des écoles de la Ville ont été réalisées par une équipe de deux animatrices des associations Récidev et Jardins de Cocagne, abordant :

➤ sur le plan international : la vie de différents paysans dans le monde, produire et consommer ailleurs,

➤ sur le plan local : découvrir et connaître les céréales cultivées, comment les transformer, les cuisiner, leurs qualités nutritionnelles.

La Ville a apporté :

⇒ son soutien logistique à l'organisation du marché place Granvelle,

⇒ la mise à disposition d'espaces publicitaires à travers différents supports (panneaux électroniques, site internet de la Ville...),

⇒ un partenariat avec la Direction de l'Education, pour le repas et la diffusion des dossiers pédagogiques.

Il est proposé de verser à l'Association RECIDDEV (coordinateur), une subvention de 1 500 € pour l'ensemble des actions menées. Ce forfait comprend une participation pour la location du chapiteau, l'organisation et la coordination du marché alimentaire et solidaire, l'ensemble des animations du samedi 8 octobre destinées au public et les animations pédagogiques à destination des écoles.

En cas d'accord, cette subvention de 1 500 € sera prélevée au chapitre 65.830/6574 CS 10810 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 011.830/6042 CS 10810.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.